

*Intervention sur l'exposé de F. Pasche : « La délinquance névrotique ». Parue dans la Revue Française de Psychanalyse, avril-juin 1949, tome XIII, n° 2, p. 315.*

Réunion du 17 février : Dr F. PASCHE : « La délinquance névrotique ».

Cette exposition de quelques cas cliniques où l'auteur a reconnu des caractères communs, fait penser au Prof. Lagache que la distinction entre le délinquant « normal » et le délinquant névrotique n'est pas facile à faire, que la présence ou l'absence de préméditation n'est pas un critère valable, que si Alexander et Staub ont insisté sur l'autopunition, l'accord n'est pas fait sur sa généralité. Pour le Dr Lebovici, la notion de délinquance appelle les notions de justice et du passage à l'acte.

Le Dr Lacan est également d'avis de centrer l'intérêt sur le passage à l'acte comme aussi le Dr Male qui voudrait qu'il y eût davantage d'études psychanalytiques des conflits chez les délinquants afin d'être mieux éclairés sur cette question difficile de la différenciation du délit « normal » et du délit névrotique qui, pour le Dr Laforgue, constituent les extrêmes de toute une gamme d'états intermédiaires.

[...]